

Conseil construction limite séparative

Par druzilla, le 27/07/2009 à 20:53

Bonjour,

Nous faisons actuellement construire une maison en limite séparative ; or notre futur voisin s'est amusé à monter un mur parallèle (une sorte de clôture) à environ 5 cm du nôtre avant même que celui ci soit crêpi.

Des amis nous disent que le mur de la maison va prendre l'humidité.

J'ai donc plusieurs questions : a t-il le droit de construire un mur si proche du nôtre ?En lisant un peu sur le net, il me semble qu'il y a une distance à respecter par rapport à la construction. Il a également posé des plaques de polystyrène entre les deux murs. Est ce autorisé? Nous allons nous renseigner auprès de notre mairie mais c'est un petit village et je craint qu'ils ne nous aident pas. Qui peut on aller voir sinon? Merci pour votre aide.

Par augustin, le 28/07/2009 à 20:09

Votre voisin a tout à fait le droit de construire un mur de clôture contre votre construction. Même s'il n'y avait que 5mm, du moment que le mur est sur son terrain.

Renseignez vous tout de même en mairie si les murs entre voisins sont soumis à déclaration préalable. Et si oui, votre voisin l'a-t-il faite ?